



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maternités

Question écrite n° 91651

Texte de la question

Mme Jacqueline Fraysse interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la menace de fermeture de la clinique Ambroise Paré à Bourg-la-Reine et sur les conséquences d'une telle décision si elle se confirmait. Détenu par le groupe Vedici, la clinique Ambroise Paré réalise près de 1 100 accouchements par an et plus de 1 700 interventions chirurgicales. Considérant que l'établissement est insuffisamment rentable, ses propriétaires menacent de le fermer, encouragés en cela par l'Agence régionale de santé qui juge son activité trop faible. Il s'agit pourtant de la seule maternité de proximité pour les habitants de Bagneux et de Bourg-la-Reine qui seront contraints, en cas de confirmation de la fermeture de la clinique Ambroise Paré, de se tourner vers l'hôpital privé d'Antony, l'hôpital Bécclère à Clamart ou celui du Kremlin-Bicêtre dans le Val-de-Marne, autant d'établissements dont les services maternité sont déjà saturés, plus encore avec la fermeture de la maternité de l'hôpital privé Jacques-Cartier à Massy-Palaiseau. Elle lui demande donc quelles mesures elle entend prendre pour que le territoire autour de Bagneux et de Bourg-la-Reine garde une capacité d'accueil de proximité suffisante pour permettre aux parturientes d'accoucher dans de bonnes conditions de sécurité.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Fraysse](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91651

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 décembre 2015](#), page 9779

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)